

LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - secteur ZORN



SOMMAIRE

- p.1** Actualités : lettre de l'eau, animations et projets filières
- p.2** Qualité de l'eau : les PFAS
- p.3** Gestion des pelouses : une redite pour ne pas oublier !
- p.4** Recette de saison : la cardamine

CONTACTS :

Magali KRAEMER
Mission Eau - secteur Zorn
magali.kraemer@sdea.fr



Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace



Inscription à la **liste de diffusion numérique** de la Lettre de l'eau via le QR code ci-contre ou bien par mail à l'adresse suivante :

missions.eau@sdea.fr



EDIT'EAU



Les élus du SDEA oeuvrent avec détermination et constance pour garantir une eau de qualité. L'adduction en eau potable est notre priorité et il s'agit de pouvoir accompagner tous les acteurs du territoire à pouvoir exercer leur activité, tout en contribuant à préserver nos ressources en eau.

Nous travaillons autant sur la thématique agricole, qu'industrielle, et à l'accompagnement des particuliers, comme pourront vous le démontrer les différents articles de cette édition.

Tous les niveaux doivent être mobilisés pour trouver les procédures et solutions pour mettre en oeuvre des pratiques résilientes : les collectivités, les institutions, les opérateurs économiques et les riverains. Cette mobilisation est nécessaire !

Jean-Luc ECKART,
Président de la Mission Eau secteur Zorn
Administrateur du SDEA

ACTUALITÉS

INFORMATION

FORMAT

LETTRE DE L'EAU

Une diffusion en version numérique ... mais aussi disponible en physique !

Le format de la **Lettre de l'eau** change ! Vous pourrez désormais consulter cette dernière :

- Soit par **réception directe par mail**, en vous inscrivant à sa liste de diffusion,
- Soit en **vous rendant en mairie** de votre commune, où des exemplaires papier seront disponibles pour ceux préférant le format physique.

ANIMATIONS

FIN MARS

DES ATELIERS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Programmation Zorn

Le SDEA et ses partenaires locaux organisent depuis 2008 des **animations pour découvrir, partager ou développer** des compétences sur le jardin résilient,

la prise en compte du changement climatique et la préservation de l'eau :

21 mars à 13h30 - Atelier **vergers et petits fruits au naturel** à Schwindratzheim (rendez-vous à la mairie)

26 mars à 20h - conférence **Zéro Arrosage, les clés du jardinage économe** à la mairie de Mommenheim

27 mars à 20h - **Papotage sur un jardin plus résistant. Plus de succès sans dépenser !** à la salle des Associations de Wingersheim

AGRICULTURE

DÉBOUCHÉS

FILIÈRES AGRICOLES

Le SDEA engagé pour l'agriculture

Depuis 2015, le SDEA s'est engagé auprès de nombreux **acteurs de transformation des productions agricoles** (alimentaire, énergétique, etc.) pour permettre de diversifier les cultures et ainsi préserver durablement les ressources en eau. Des projets concrets voient le jour. **Vous pouvez contribuer à maintenir et développer ces filières en consommant ces produits !**



Lait : Alsace Lait a développé en 2018 une filière Lait de Pâturage, permettant de **pérenniser et développer les prairies**. Vous trouverez les produits dans les points de vente près de chez vous !



Nungesser : Société alsacienne productrice de semences de prairies fleuries, Nungesser a développé une **filiale de semences de graminées sauvages et locales sans intrants** pour les prairies fleuries vendues aux particuliers et communes.

Popeli'pop : une filière de **pommes de terre Bio locales** vendues sous cette marque se développe depuis 2021. Un projet d'investissement dans un hall de stockage contribuera à augmenter les surfaces cultivées en Alsace prochainement.



Viande et restauration collective : le SDEA a travaillé avec la Chambre d'agriculture Alsace et l'APAL' pour développer un cahier des charges permettant d'intégrer **les bovins valorisant l'herbe** dans les assiettes des collégiens, lycéens, etc. Le projet sera opérationnel fin 2026.

Chanvre : une soixantaine d'acteurs se sont engagés en juin 2025 dans la **structuration d'une filière chanvre graines et matériaux biosourcés en Alsace**, pour permettre d'assurer les débouchés de cette culture et la redévelopper !

QUALITÉ DE L'EAU

QUE SONT LES COMPOSÉS PERFLUORÉS, PLUS CONNUS SOUS LE NOM DE PFAS ?



Les PFAS ou «polluants éternels» désignent près de 4 000 composés chimiques synthétiques.

■ ORIGINE ET PRÉSENCE DANS LES MILIEUX

Les PFAS sont des substances qui ont une **origine uniquement anthropique**, c'est à dire produit par l'activité humaine.

Issus de l'industrie chimique, ces composés sont utilisés dans un grand nombre d'applications industrielles et dans des produits du quotidien présentant des propriétés **anti-adhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes**.

Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, **tous les milieux peuvent être concernés** : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire. Il est possible de retrouver des traces dans l'environnement, y compris pour des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années. Ils se dégradent peu ou pas, sur des siècles voire des millénaires pour certains.

■ RÉGLEMENTATION

Les **exigences de qualité** actuellement en vigueur en France sont fixées par l'**arrêté du 11 janvier 2007** modifié et relatif aux **limites et références de qualité** des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, en application du Code de la Santé publique.

Ainsi, un paramètre de contrôle peut être réglementé par une **référence de qualité**, s'il s'agit d'une substance sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Dans ce cas, une surveillance et des actions correctives sont recommandées. Par ailleurs, les **limites de qualité** portent, quant à elles, sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.

Seules les limites de qualité sont utilisées pour définir la conformité d'une eau destinée à la consommation humaine.

Les PFAS sont réglementés par une limite de qualité. Depuis le 1er janvier 2026, 20 substances de PFAS sont analysées dans l'eau du robinet, la réglementation impose

une limite de qualité à 0,1 µg/L pour la somme des 20 PFAS recherchés. Par ailleurs, la présence de TFA (PFAS à chaîne ultra-courte) n'est pour le moment, pas réglementée.

Le TFA n'est pas comptabilisé dans les 20 PFAS recherchés, mais il fait actuellement l'objet de **campagnes exploratoires** au niveau national et régional pour permettre aux autorités sanitaires de se positionner.

■ CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

En France, l'eau du robinet est **l'un des aliments les plus contrôlés**. L'eau destinée à la consommation humaine **fait l'objet d'un double contrôle** :

- un **contrôle sanitaire** régulier est effectué par un organisme de contrôle externe mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- une **auto-surveillance** est réalisée par l'exploitant de la ressource en eau.

Actuellement, près de **400 paramètres** sont analysés par l'Agence Régionale de Santé : des **critères physico-chimiques** (T°C, pH, turbidité...), des paramètres de **minéralisation** (calcium, sodium, nitrates, phosphates...), les concentrations en **matières organiques**, les **micro-organismes**, **métaux**, **pesticides** et autres polluants.

Depuis le 1er janvier 2026, **l'analyse de PFAS intégrée au contrôle sanitaire** démontre qu'il n'y a pas problématique sur le territoire du SDEA.

■ ACTIONS PRÉVENTIVES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Le SDEA, en partenariat avec les **acteurs agricoles et industriels** du territoire, met en place des actions de prévention des pollutions.

De plus, des **plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE) sont en train d'être déployés sur l'ensemble du territoire de compétence du SDEA. Leurs objectifs sont multiples : **identifier les dangers** pesant sur les ressources ainsi que **sécuriser et fiabiliser** le système de production et de distribution d'eau.

LA GESTION DES PELOUSES

UNE REDITE, POUR NE PAS OUBLIER LES PRATIQUES LES PLUS RÉSILIENTES !

La gestion des pelouses par les particuliers est sacrée. C'est un des sujets les plus discutés et partagés en conférence ou en atelier. Les pratiques de tonte des pelouses influencent leur capacité à endurer des températures extrêmes et ne pas trop se salir ! Une redite, MAIS un rappel nécessaire dans le cadre des stress hydriques des périodes estivales de ces dernières années et des pratiques de gestion naturelle sans pesticides des pelouses !

■ PRENDRE SOIN DU VÉGÉTAL

Limiter la croissance du gazon

Une coupe courte (3 cm) provoque un **état de stress végétal** pour votre gazon (sauf les espèces utilisées dans les golfs) : il poussera alors plus vite pour ne pas déperir.

Une tonte haute (6-7 cm, voire plus si votre tondeuse le peut) permet de maintenir la croissance de votre gazon, sans provoquer un développement trop rapide. **Vous diminuerez le nombre de tontes en adoptant cet entretien !**

Développer son système racinaire

Le système racinaire du gazon ne pourra pas se développer de manière optimale avec une tonte courte. Le gazon sera donc **moins résistant aux maladies et plus sensible à la concurrence des adventices**.

Avec une tonte haute (6-7 cm), le **développement racinaire sera plus important** et votre gazon plus résistant. La partie foliaire pourra se densifier, ainsi votre pelouse sera **plus verte et résistera beaucoup mieux aux sécheresses estivales !**

■ POUR LIMITER SON ENVAHISSEMENT

Limiter la concurrence

Un gazon tondu court **ne peut pas faire concurrence aux « mauvaises » herbes**. Les pissenlits, le trèfle et autres pourront aisément se développer au-dessus du gazon. **En revanche, une tonte haute freinera leur croissance.** De plus, le développement racinaire et foliaire du gazon permettra d'augmenter la pression sur les herbes indésirables et de les empêcher de s'étendre.



Une pelouse présente 50 % de pissenlits avec une coupe à 3,5 cm contre 1 % à 6,5 cm !

Eviter la mousse

La présence de mousse dans le gazon est due à différents facteurs, dont la **hauteur de coupe** (voir ci-dessous). Tondre plus haut son gazon est donc bénéfique pour cet aspect.

■ ET CONSERVER L'ESTHÉTIQUE

L'augmentation de la hauteur de coupe n'est pas synonyme de négligence de l'entretien. C'est la vue d'ensemble qui fait l'image de votre pelouse, la tonte sera **homogène quelle que soit la hauteur de coupe**. Votre voisin ne verra pas la différence, sauf en voyant **l'aspect dense et vert du feuillage !**



EN PRATIQUE GÉRER UN GAZON AU NATUREL

Changer la hauteur des lames de coupe

Une hauteur minimale et maximale existe sur toutes les tondeuses. Si vous désirez tondre à plus de 7 cm de hauteur, vous pouvez aussi acquérir une faucheuse,

Différencier les tontes selon la vocation des espaces

- **6 ou 7 cm** pour les gazons d'agrément (vos jardins)

- **de 7 à 15 cm** pour les gazons extensifs (zones en abords de bois ou de cours d'eau, endroits non visibles, etc.),

Ne pas couper plus d'1/3 de la hauteur du gazon

Exemple : pour une coupe à 6 cm il faut déclencher la tonte lorsque votre pelouse atteint 9 cm !

Penser à aérer votre gazon pour éliminer le feutrage et permettre une meilleure infiltration de l'eau. Le **scarificateur** ou le **décompacteur** sont 2 outils mécaniques (à lames ou à dents) qui améliorent la structure du sol et favorisent le développement du gazon.

Zoom

LA MOUSSE : POURQUOI APPARAÎT-ELLE ?

Différents facteurs induisent l'apparition de mousse dans votre pelouse :

- **Ombre et manque d'ensoleillement** : le gazon pousse mal dans les zones à l'ombre. Sous les arbres, en bordure de haies, privilégiez la plantation de plantes couvre-sol (pervenche, lamium, lierre, geranium sauvage, etc.), plutôt que du gazon
- **Tontes trop courtes** : elles favorisent les mousses, naturellement basses !
- **Sol mal aéré** : le compactage de votre sol induit l'apparition de mousse !
- **Acidité excessive du sol** : la mousse prolifère si le sol est acide. Avant tout apport de chaux, pensez à faire une analyse de votre sol.

Attention aux produits à **base de sulfate de fer** : ils permettent d'éliminer les mousses présentes mais ils acidifient le sol ... donc rendent le terrain propice à leur développement.

RECETTE DE SAISON

PAR JEAN-FRANÇOIS DUSART, CUISINIER
ET FORMATEUR À LA MAISON DE LA
NATURE DE MUTTERSCHOLTZ



■ LA CARDAMINE DES PRÉS EST ARRIVÉE!

Elle apprécie les zones plutôt **humides** et **ombragées**. Les cardamines font partie de la famille des **Brassicacées** (famille des choux), possédant des fruits (siliques) très allongés. La cardamine des prés est une **plante vivace de 20-50 cm**. Elle est caractérisée par de **grandes fleurs roses lilacées**, des feuilles de la tige creuse constituées de 6-12 paires de feuilles découpées.

Joli **papillon printanier**, l'aurore (*Anthocharis cardamines* L.) et plus particulièrement la **femelle a étroitement besoin de cette plante** car elle va y **pondre ses œufs**. La chenille qui en sortira se nourrira des fleurs et fruits de la cardamine ainsi que de ses feuilles dans un second temps. L'Aurore n'a qu'une génération annuelle, elle apparaît le plus souvent dès mars, on l'observe alors en mai-juin, voire en juillet.



■ UNE BELLE COMESTIBLE À PROTÉGER

Elle était autrefois consommée avec la doucette des vignes (la mâche). Il est bien de grignoter quelques feuilles et fleurs pour la joie d'un **moment gourmand au printemps**. La transformer en moutarde impacterait les colonies de ces belles fleurs, nous en consommerions un gros volume. Alors utilisons-la **en ajout à la vinaigrette**, en **mini pesto** à consommer le jour même et quelques fleurs **dans les salades**.

■ RECETTE

Pesto à la cardamine des prés

Pour une petite portion (petit pot) :

Temps de préparation : 15 min

Ingrédients :

- Un bouquet de cardamine des prés,
- 2 cuillères à soupe de jus de citron,
- 2 cuillères à soupe de noisettes ou de graines de tournesol grillées,
- 2 cuillères à soupe d'huile de tournesol,
- Sel et poivre

Procédé :

1. Séparer les fleurs et les feuilles, garder le tendre de la tige (garder une pincée de belles fleurs de sommité et quelques feuilles pour la décoration).
2. Hacher finement les feuilles et fleurs ou passer au mixeur avec le citron et l'huile.
3. Ajouter une pincée de sel, 2 tours de poivre, les graines concassées hachées.
4. Présenter ce pesto sur une tartine et décorer avec feuilles et fleurs ou l'utiliser pour relever un plat, sa saveur piquante vous rappellera les tonalités du chou.



LA LETTRE DE L'EAU

n°56

Mars 2026

Édition pluriannuelle diffusée par les 7 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes - SECTEUR ZORN

CONTACTS :

Magali KRAEMER

Mission Eau SDEA - secteur Zorn
3 rue des sapeurs, 67500 HAGUENAU
magali.kraemer@sdea.fr

Tél. 03 88 05 32 38

Rejoignez-nous sur Facebook @Missions Eau Alsace
pour suivre nos actualités !



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Missions eau SDEA, Jean François Dusart
Photos - illustrations : SDEA, plantes sauvages et comestibles, lepinet.fr et sauvages et gourmandes
Impression : La Poste / Tirage : 1590 exemplaires
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle Périmètres de Hochfelden et Env., de Brumath et de la Communauté de Communes Basse Zorn
Agence de l'eau Rhin-Meuse

